



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**11 Laurier St., / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**or via ePost Connect**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services - EL Division/Services

professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Professional Services - TBIPS 2	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP597-180057/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 009
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20180057	<b>Date</b> 2018-04-20
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EL-618-32294	
<b>File No. - N° de dossier</b> 618el.EP597-180057	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-05-03</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Laassouli(EL DIV.), Hicham	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 618el
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 858-9817 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA SSI-DIRECTOR GENERAL'S OFFICE (DGO) KENT SQUARE BUILDING 2ND FL., 270 ALBERT ST. OTTAWA Ontario K1A 0S5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La modification 009 de la demande de proposition (DP) est soulevée pour répondre aux questions reçues des soumissionnaires et modifier la DP en conséquence.**

---

## QUESTIONS ET RÉPONSES

**Question 98** : La modification n° 006 – Question / Réponse 45 et le changement n° 17 modifié de la version PeopleSoft dans le volet de travail 2 doit inclure la version 8,9 ou plus récente, et réduire le nombre d'années d'expérience liées à PeopleSoft HCM (version 9,1 ou plus récente) à deux ans au cours des sept dernières années sur la base que mes RH du GC a été lancé en 2013 et de nombreux ministères sont seulement maintenant à la mise en œuvre ou la mise à niveau de la version 9,1.

Nous demandons respectueusement que les mêmes modifications soient appliquées à l'appendice 1 de la pièce-jointe 2 du volet de travail 1 (ressources, VT1) pour les critères suivants : 2-1.2, 2-2.2, 2-3.2 et 2-5.2

Par exemple, chaque critère serait modifié comme suit :

La ressource doit avoir un minimum de cinq années d'expérience, acquises au cours des sept années précédant la date d'émission de la présente DP,..... (version 8,9 ou plus récente), dont au moins deux années d'expérience sont liées à PeopleSoft HCM (version 9,1 ou plus récente).

**Réponse 98** : Les critères d'évaluation visent à favoriser la concurrence tout en atténuant les risques associés avec les besoins futurs de ressources techniques du SPAC possédant une vaste expérience avec PeopleSoft HCM 9,1 et plus récente. La demande a été examinée, mais l'exigence demeure inchangée.

**Question 99** : Quant à l'appendice 1 de la pièce-jointe 2, Tableau de réponses du soumissionnaire (ressources, VT1), Analyste technique PRE (niveau 3), des huit tâches mentionnées dans les critères 2-2.1 b), trois d'entre eux sont identifiés dans les SPICT comme tâches associées à un Spécialiste de la conversion de données et non pas d'un Analyste technique PRE. Nous demandons respectueusement que les tâches suivantes soient retirées des critères de l'Analyste technique PRE, car ils sont une fonction d'un Spécialiste de la conversion de données et figurent déjà dans 3 des 4 tâches définies pour le Spécialiste en conversion de données dans les critères 2-5.1 b), à la page 117 de la DP :

- 6) Analyser et coordonner la conversion du fichier de données;
- 7) Établir les correspondances et les interfaces, simuler les opérations de conversion, apporter les améliorations requises, effectuer la conversion et vérifier l'exactitude et l'intégralité des données converties; et
- 8) Importer des fichiers de plateformes hétérogènes.

**Réponse 99** : La liste des tâches a été corrigée. **Voir les modifications n°s 37 et 38 de la DP ci-dessous.**

**Question 100** : Même avec la réduction du niveau d'effort associée à la démonstration de l' « expérience minimale dans la catégorie de ressources », il y a encore une importante quantité de travail requise pour répondre à même un seul volet de travail. L'effort est tout simplement multiplié si les soumissionnaires sont intéressés à soumissionner pour de multiples volets de travail. La date d'échéance du 19 avril est irréaliste compte tenu du niveau d'effort requis pour répondre. Sans prolongation, il sera très probable que le Canada perde plusieurs soumissionnaires. Nous demandons une prolongation de trois semaines.

**Réponse 100** : La date de clôture a été reportée au 3 mai 2018. [Voir la modification n° 27 contenue dans la modification n° 7 de la DP.](#)

**Question 101** : Le volet de travail 5, Systèmes financiers des services professionnels - concernant C-1.2 Intégration des applications, l'exigence attribuée jusqu'à 60 points pour l'intégration avec SharePoint, Dynamics, les systèmes de bases de données, les systèmes Portal et PeopleSoft (HCM ou Paie). C'est une liste très précise des technologies et des résultats très pertinents, et précieuse expérience au niveau de l'entreprise, la notation très faible. À titre d'exemple, nous sommes actuellement impliqués dans un processus dans le secteur public canadien, la mise en œuvre S4/Hana où nous fournissons plus de 100 ressources SAP, ce projet marquerait 20 points sur 60 points en se fondant sur les critères d'évaluation. De plus, au moment de l'attribution du contrat, les soumissionnaires retenus seront invités à fournir des ressources qui satisfont aux critères d'évaluation précis des ressources. Par conséquent, l'expérience de l'entreprise des soumissionnaires qui s'intègre avec la liste de produits très précise énumérée dans cette exigence ne sera pas pertinente à ce moment-là.

L'État pourrait-il envisager l'attribution de points pour les projets cités en référence qui intègrent les technologies générales énumérées ci-dessous :

- Document d'entreprise et de systèmes de gestion de contenu (10 points);
- Entreprise CRM (10 points);
- Les systèmes de base de données (10 points);
- Les systèmes du portail (10 points);
- Entreprise RH ou systèmes de paie (20 points).

**Réponse 101** : La demande a été examinée, mais l'exigence demeure inchangée.

**Question 102** : Le volet de travail 5, Systèmes financiers des services professionnels - Concernant la question et réponse 19 de la modification n° 3. La migration de données à partir d'un système financier hérité personnalisé est beaucoup plus complexe que la migration des données à S4/Hana de l'ECC de SAP ou FreeBalance. L'expérience du fournisseur de faire ce genre de migration complexe, à la conversion des données serait utile pour la Couronne. La Couronne pourrait-elle reconsidérer la possibilité de migrer un système financier existant plutôt que de le limiter l'ECC de SAP ou Freeblance?

**Réponse 102** : Le critère reflète les exigences particulières du CPFP. La demande a été examinée, mais l'exigence demeure inchangée.

**Question 103** : Le C-1.2 attribue des points pour l'intégration du système SAP Financials avec PeopleSoft (HCM ou Paie). De nombreuses organisations dépendent de HCM et solutions de paie par des organisations autres que PeopleSoft, y compris des solutions provenant des organismes tiers. Le travail à intégrer ces systèmes avec SAP Financials n'est pas différent d'un point de vue fonctionnel. Veuillez confirmer que les soumissionnaires seront accordés des points pour l'intégration avec toute solution HCM ou Paie.

**Réponse 103** : Le critère reflète les exigences particulières du CPFP. La demande a été examinée; les autres ressources humaines ou les systèmes de paie ne seront pas acceptés comme étant l'équivalent à PeopleSoft, l'exigence demeure inchangée.

**Question 104** : Le R-1.3 attribue des points pour la migration de la conversion de données d'un ancien ECC du SAP ou FreeBalance au SAP S/4 HANA. Certaines organisations de nouvelles solutions SAP vont directement à S/4 HANA, et bien que la conversion des données nécessaire dans ce cas ne provient pas de l'ancien système SAP, il y a encore beaucoup à la conversion des données nécessaire dans le but d'établir des données de base financière dans le nouveau système S/4 HANA. En outre, certains soumissionnaires peuvent fournir jusqu'à deux références dans O-1 qui ne sont pas du gouvernement du Canada ou du même secteur public, ce qui signifie que ces clients n'utilisent pas FreeBalance. Pour ces motifs, veuillez confirmer que les soumissionnaires seront accordés des points pour la conversion des données de tout ancien système de gestion financière pour S/4 HANA.

**Réponse 104** : Le critère reflète les exigences particulières du CPFP. La demande a été examinée; les autres anciens systèmes de gestion financière ne seront pas acceptés comme étant l'équivalent de l'ECC du SAP ou FreeBalance, l'exigence demeure inchangée.

**Question 105** : Référence : Modification n° 003, questions et réponses 9. Cette modification réduit le niveau d'effort associé à la nécessité de démontrer l'« expérience minimale dans la catégorie de ressource », mais il y a encore une quantité importante de travail requis pour certaines exigences cotées, à savoir :

Le volet de travail 5, l'ECC de SAP - Expérience des ressources. L'exigence C-2,1 attribue des points pour « preuve de certification valide fournie ». Pourtant, dans la colonne « expérience démontrée dit aussi « Justification de l'expérience démontrée doit être incluse dans le tableau, les curriculum vitae ne sont pas requis. Le soumissionnaire doit justifier toutes les demandes d'expérience en fournissant une description du rôle joué par la personne identifiée, y compris le contexte ou d'autres renseignements pertinents qui corrobore les renseignements fournis (p. ex. produit livrable fourni, les outils utilisés, la méthode utilisée, les résultats obtenus, etc.), autrement l'expérience ne sera pas prise en considération. » Veuillez confirmer que la fourniture d'une copie d'un certificat ou d'une autre preuve de certification est une justification suffisante ici.

**Réponse 105** : Oui, une copie du certificat applicable ou d'autres éléments de preuve d'attestation doivent être inclus dans l'offre pour les points attribués. **Pour plus de clarté, la DP a été modifiée. Voir les modifications de la DP n° 39 - 41 ci-dessous.**

**Question 106** : Le volet de travail 5, l'ECC de SAP - Expérience des ressources. L'exigence C-2,2 attribue des points pour la profondeur d'expérience avec divers modules SAP. Il fait également référence au Tableau de réponses du soumissionnaire pour l'expérience » dans l'exécution des tâches associées à la catégorie de ressource tel qu'il est indiqué à l'annexe 1 de la pièce-jointe 2, Tableau de réponses du soumissionnaire, les exigences minimales en matière d'expérience dans les critères de la catégorie de la ressource 2-x,1 (s'il y a lieu pour la catégorie de ressource).

La référence au Tableau de réponses crée de la confusion, et nous nous demandons si la certification introduite dans la modification 003 s'applique à C-2,2.

Dans la colonne des critères d'évaluation, l'exigence continue « Nota : Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource désignée a menée au moins 50 % des tâches liées à la catégorie de ressource (énoncée à la section 3). Les projets distincts peuvent être fournis pour démontrer son expérience avec les différents modules. » L'ajout de ce texte signifie qu'un quadrillage complet est requis pour un maximum de huit modules afin de démontrer 50 % des tâches associées à ce rôle.

Veuillez confirmer que notre hypothèse est correcte, et que « certification » s'applique à C-2,2.

**Réponse 106** : La certification du soumissionnaire ne s'applique pas à C-2,2. Pour clarifier, les **modifications 4 et 5 (contenues dans la modification 3 de la DP)** permettent au soumissionnaire de certifier que la ressource satisfait aux « exigences minimales en matière d'expérience dans la catégorie de ressource » (seulement) tel que stipulé dans l'annexe 1 de la pièce-jointe 2, Tableau de réponses du soumissionnaire (ressources, VT1 à VT5, s'il y a lieu).

**Question 107** : Actuellement, il y a un certain nombre de questions / réponses en suspens qui nous empêchent d'élaborer davantage notre réponse. Nous demandons respectueusement que le CPFPP reporte la date de clôture au 17 mai 2018 pour permettre aux soumissionnaires suffisamment de temps pour intégrer les modifications finales de Q et R en suspens et continuer à développer leurs propositions.

**Réponse 107** : La date de clôture a été reportée au 3 mai 2018. **Voir la modification n° 27 contenue dans la modification n° 7 de la DP.** Toutes les questions et réponses qui ont été reçues d'ici le 17 avril 2018, sont incluses dans la présente modification 9 de la DP.

**Question 108** : Le C-2,2 - Profondeur d'expérience avec l'ECC de SAP. La ressource a l'expérience de l'exécution des tâches associées à la catégorie de ressource tel qu'il est indiqué à l'annexe 1 de la pièce-jointe 2, Tableau de réponses du soumissionnaire, Exigences minimales en matière d'expérience dans les critères de la catégorie de la ressource 2-x,1 (s'il y a lieu à la catégorie de ressources) pour soutenir des modules de la série de l'ECC de SAP (version 6,0 ou plus récente) :

Veuillez confirmer que, pour les catégories de niveau 3 / senior, nous devons montrer dans la grille 10 années d'expérience avec 50 % des tâches associées à la catégorie.

**Réponse 108** : Oui, votre interprétation est correcte.

**Question 109** : À la page 264 Intégration du logiciel (en intégration) est défini comme suit : Intégration de logiciels signifie que les produits fonctionnent comme une solution. Au lieu de transmettre de l'information entre les deux systèmes via un pont, les systèmes partagent le même code et la même base de données.

C1 – Contrats de référence ministériels stipule :

C-1,2 Intégration des applications – Le travail exécuté par le soumissionnaire dans le cadre du contrat inclus l'intégration de l'application du système SAP Financials avec l'un des systèmes externes suivants : x SharePoint = 10 points x Dynamics = 10 points x systèmes de base de données = 10 points x systèmes du portail = 10 points x PeopleSoft (HCM ou Paie) = 20 points

Autant que nous puissions le dire, l'instance SAP du gouvernement fédéral n'est intégrée à aucun de ces systèmes. Pouvez-vous clarifier.

**Réponse 109** : La définition à la page 32 de 455 se rapporte à la justification des taux des services professionnels et n'a pas à établir un rapport avec les critères d'évaluation des soumissions. Les critères d'évaluation des soumissions reflètent les besoins prévus du CPFPP et demeurent inchangés.

**Question 110** : Le volet de travail 5 SAP. L'exigence 2-2,2 - Analyste fonctionnel : L'exigence de la demande pour un minimum de cinq années d'expérience, acquises au cours des sept années précédant

la date d'émission de la présente DP. Veuillez confirmer que le Canada acceptera un minimum de cinq années d'expérience, acquises au cours des dix années précédant la date d'émission de la présente DP.

**Réponse 110** : La demande a été examinée, mais l'exigence demeure inchangée.

**Question 111** : L'exigence cotée C-2,2 Profondeur d'expérience avec l'ECC de SAP : L'exigence se lit que la ressource doit avoir travaillé sur le projet pour un minimum de six mois au cours des cinq dernières années. Veuillez confirmer que le Canada acceptera un minimum de 3 mois au cours des cinq dernières années.

**Réponse 111** : La demande a été examinée, mais l'exigence demeure inchangée.

**Question 112** : L'exigence 2-3,2 - Analyste technique : L'exigence demande que la ressource possède l'expérience d'un minimum des quatre environnements répertoriés. Veuillez confirmer que le Canada acceptera l'expérience dans deux des quatre environnements.

**Réponse 112** : La demande a été examinée, mais l'exigence demeure inchangée.

**Question 113** : Est-ce que SPAC envisage d'offrir une prolongation d'au moins 1 mois, jusqu'au 11 mai 2018 étant donné que les soumissionnaires attendent toujours des éclaircissements sur les réponses aux questions qui devront alors être incorporées dans une réponse à la DP du fournisseur pour plusieurs volets en cours d'évaluation et de réponses rédigées; chacun d'entre eux a des complexités importantes à expliquer et à démontrer.

**Réponse 113** : Voir Réponse 100 ci-haut.

## AMENDEMENT DE LA DP

37. À l'annexe A, Énoncé des travaux, 3.1.3 Analyste technique PRE (intermédiaire / principal)

### SUPPRIMER :

- a) planifier et donner des recommandations à la direction concernant les architectures d'environnement de systèmes, y compris des stratégies de mise à niveau;
- b) convertir les exigences fonctionnelles et opérationnelles en exigences techniques;
- c) développer et gérer les aspects techniques des logiciels d'application, des interfaces utilisateurs et des composants de tiers;
- d) effectuer ou gérer les essais de système ou de l'unité ou offrir son assistance;
- e) établir des normes techniques pour le cadre technique;
- f) analyser et coordonner les conversions de fichiers de données;
- g) établir les correspondances et les interfaces, simuler les opérations de conversion, apporter les améliorations requises, effectuer la conversion et vérifier l'exactitude et l'intégralité des données converties;
- h) importer des fichiers en provenance de plates-formes hétérogènes.

### INSÉRER :

- a) Fournir des conseils et de l'orientation à l'équipe d'Analystes techniques;
- b) Installer des produits de logiciels liés à PeopleSoft (par exemple Weblogic, Tuxedo, PeopleTools, Cobol, Crystal, etc.) sur les plates-formes Windows, Linux ou Unix;
- c) dépanner et régler les problèmes de performance de PeopleSoft;
- d) Travailler en étroite collaboration avec les Administrateurs de bases de données et les Architectes d'infrastructure pour examiner et résoudre les défaillances du processus PeopleSoft HCM, les pannes ou les problèmes de réponse du système;
- e) Gérer l'environnement PeopleSoft HCM en ce qui concerne les serveurs Web, le serveur d'applications, les environnements de rapport et de planification des processus, notamment les outils PeopleSoft Application Designer, Data Mover, SQR, SQL, Cobol;
- f) installer et gérer les instances PeopleSoft (PIA), y compris le démarrage, l'arrêt et les actualisations; et gérer les instances PeopleSoft conjointement avec les Administrateurs de base de données; et
- g) Appliquer les paquets et correctifs à l'ensemble de PeopleSoft.

38. À la pièce-jointe 2, Critères d'évaluation des soumissions, le volet de travail 1 Services professionnels techniques des systèmes de PRE PeopleSoft, Appendice 1 à la pièce jointe 2, Tableau de réponses du soumissionnaire (ressources désignées-Volet 1), Analyste technique de PRE – Niveau 3 (PeopleSoft)

### SUPPRIMER :

Pièce-jointe 2-2,1	<p>a) durant ces années, la ressource a cumulé au moins six mois d'expérience dans l'exécution de chacune des huit tâches mentionnées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) planifier et donner des recommandations à la direction concernant les architectures d'environnement de systèmes, y compris des stratégies de mise à niveau;</li> <li>2) convertir les exigences fonctionnelles et opérationnelles en exigences techniques;</li> <li>3) développer et gérer les aspects techniques des logiciels d'application, des interfaces utilisateurs et des composants de tiers;</li> </ul>
--------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>4) effectuer ou gérer les essais de système ou de l'unité ou offrir son assistance;</li> <li>5) établir des normes techniques pour le cadre technique;</li> <li>6) analyser et coordonner les conversions de fichiers de données;</li> <li>7) établir les correspondances et les interfaces, simuler les opérations de conversion, apporter les améliorations requises, effectuer la conversion et vérifier l'exactitude et l'intégralité des données converties;</li> <li>8) importer des fichiers en provenance de plates-formes hétérogènes.</li> </ul>
--	---

**INSÉRER :**

Pièce-jointe 2-2,1	<p>b) durant ces années, la ressource a cumulé au moins six mois d'expérience dans l'exécution de chacune des <b>sept</b> tâches mentionnées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Fournir des conseils et de l'orientation à l'équipe d'Analystes techniques;</li> <li>b) Installer des produits de logiciels liés à PeopleSoft (par exemple Weblogic, Tuxedo, PeopleTools, Cobol, Crystal, etc.) sur les plates-formes Windows, Linux ou Unix;</li> <li>c) dépanner et régler les problèmes de performance de PeopleSoft;</li> <li>d) Travailler en étroite collaboration avec les Administrateurs de bases de données et les Architectes d'infrastructure pour examiner et résoudre les défaillances du processus PeopleSoft HCM, les pannes ou les problèmes de réponse du système;</li> <li>e) Gérer l'environnement PeopleSoft HCM en ce qui concerne les serveurs Web, le serveur d'applications, les environnements de rapport et de planification des processus, notamment les outils PeopleSoft Application Designer, Data Mover, SQR, SQL, Cobol;</li> <li>f) installer et gérer les instances PeopleSoft (PIA), y compris le démarrage, l'arrêt et les actualisations; et gérer les instances PeopleSoft conjointement avec les Administrateurs de base de données; et</li> <li>g) Appliquer les paquets et correctifs à l'ensemble de PeopleSoft.</li> </ul>
--------------------	--

39. À la pièce-jointe 2, Critères d'évaluation des soumissions, le volet de travail 3 Services professionnels de gestion de cas, C-4 L'expérience des ressources avec Dynamics, critère C-4,1 Certification

**SUPPRIMER :**

Substantiation of demonstrated experience must be included in the table, resumes are not required. The Bidder must substantiate all claims of experience by providing a description of the identified

resource's role including context or other pertinent information which corroborates the information provided (e.g. deliverable provided, tools used, method utilized, outcome achieved, etc.) otherwise the experience will not be considered.

**INSÉRER :**

La preuve de certification devrait figurer dans la soumission.

40. À la pièce-jointe 2, Critères d'évaluation des soumissions, volet de travail 4 - Gestion des services professionnels GCDOcs, C-2 L'expérience des ressources avec OpenText Content Server, critère C-2,1 Certification

**SUPPRIMER :**

La justification de l'expérience démontrée doit figurer dans le tableau; les curriculum vitæ ne sont pas requis. Le soumissionnaire doit justifier toutes les demandes liées à l'expérience en fournissant une description du rôle de la ressource désignée, notamment des renseignements liés à l'arrière-plan ou toute autre information pertinente permettant de corroborer les renseignements donnés (p. ex. produit livrable, outils utilisés, méthode employée, résultats atteints) à défaut de quoi, l'expérience ne sera pas prise en compte.

**INSÉRER :**

La preuve de certification devrait figurer dans la soumission.

41. À la pièce-jointe 2, Critères d'évaluation des soumissions, le volet de travail 1 - Systèmes financiers des services professionnels, C-2 l'ECC de SAP Expérience des ressources, critère C-2,1 Certification

**SUPPRIMER :**

La justification de l'expérience démontrée doit figurer dans le tableau; les curriculum vitæ ne sont pas requis. Le soumissionnaire doit justifier toutes les demandes liées à l'expérience en fournissant une description du rôle de la ressource désignée, notamment des renseignements liés à l'arrière-plan ou toute autre information pertinente permettant de corroborer les renseignements donnés (p. ex. produit livrable, outils utilisés, méthode employée, résultats atteints) à défaut de quoi, l'expérience ne sera pas prise en compte.

**INSÉRER :**

La preuve de certification devrait figurer dans la soumission.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**